

Les milieux naturels en Montérégie



## Un écosystème forestier exceptionnel sur votre propriété?

[WWW.NATURE-ACTION.QC.CA](http://WWW.NATURE-ACTION.QC.CA)

Les écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont des forêts remarquables désignées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec. Elles sont regroupées en trois catégories : les forêts anciennes, les forêts rares et les forêts refuges.

La conservation des EFE est un élément clé pour la sauvegarde de populations d'espèces en péril, pour le maintien d'éléments exceptionnels de biodiversité et pour leur grande valeur patrimoniale.

### Coup d'œil sur les forêts refuges

Les forêts refuges sont de véritables bastions de biodiversité. Elles abritent des espèces végétales en danger de disparition, telles que désignées dans le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats. Pour qu'une forêt reçoive cette appellation, on doit y trouver soit une population très importante d'une ou plusieurs espèces en péril, soit une grande concentration de ces dernières.

Rappelons que la perte d'habitats constitue le principal danger pesant sur les végétaux menacés et vulnérables. La conservation des forêts refuges est donc une étape essentielle pour leur maintien!

### Votre propriété abrite une forêt refuge?

En tant que gardien de ce peuplement forestier remarquable, votre implication volontaire dans sa conservation est essentielle.

Si possible, optez pour la protection intégrale de votre EFE. En délimitant l'écosystème en question et en n'effectuant aucune activité de récolte à l'intérieur de celui-ci, vous contribuerez à maintenir son intégrité écologique.

Sinon, considérez la mise en place de mesures d'atténuation afin d'assurer la conservation des attributs exceptionnels de votre forêt. Avec l'aide de spécialistes (biologistes, botanistes et ingénieurs forestiers), vous pourriez, par exemple, aménager un périmètre ou une bande de protection, planifier vos travaux forestiers dans la période de l'année la plus propice ou réaliser un martelage adapté.

Afin d'assurer la compatibilité de vos activités avec vos objectifs de conservation, renseignez-vous auprès de l'organisme de conservation de votre région. Il pourra vous aider à entreprendre des démarches adéquates pour la protection de votre EFE.

Cet affichage est rendu possible grâce à la participation financière de :

Canada

